

Monétique

Le CMI se frotte les mains

A fin octobre 2017, on dénombre 25.890 TPE actifs contre 23.688 un an auparavant, soit une progression de 9,4%. Quelque 43.598.401 opérations de paiement pour 26 Mds de DH ont été effectuées par les cartes bancaires marocaines et étrangères sur les TPE et sites facturiers et marchands affiliés au CMI, en forte progression. Les cartes labélisées «cmi» ont atteint 4 millions sur un encours global de 14 millions de cartes. A la fin du 1^{er} trimestre 2018, tous les acteurs de la monétique marocaine devraient être connectés directement sur la nouvelle plateforme du Switch. En raison des réalisations qui dépassent les prévisions, Mikael Naciri, le Directeur général du CMI, a toutes les raisons de se réjouir de son bilan.

Finances News Hebdo : Un commentaire sur les performances du secteur durant ces 9 premiers mois de 2017 ?

Mikael Naciri : Pour ce qui est du cœur de métier du CMI, à savoir le traitement des opérations de paiement par cartes bancaires, tous types de cartes confondus et quel que soit le canal de paiement, on parlera des réalisations commerciales des 10 mois de l'année 2017.

En premier lieu, et c'est le critère le plus important à nos yeux, le nombre de TPE actifs à fin octobre 2017 est exactement de 25.890, contre 23.688 TPE actifs à fin octobre 2016, soit une progression de 9,4% du réseau des acceptants actifs. Ce nombre ne tient pas compte de plusieurs milliers de TPE actifs dans les supermarchés. En effet, dans notre logique, un magasin doté de 40 caisses et donc d'autant de TPE actifs, ne compte que pour un seul commerçant et un seul TPE. En second lieu, les opérations de paiement qui génèrent nos revenus. Nous avons enregistré 43.598.401 opérations de paiement pour 26.104.252.699 DH effectuées par les cartes bancaires marocaines et étrangères durant la période de janvier à octobre 2017, sur les TPE et sites facturiers et marchands affiliés au CMI. La progression est de 31,7% en nombre et 22,2% en montant par rapport à la même période en 2016. La croissance est portée équitablement par les cartes bancaires marocaines et les cartes bancaires étrangères, qui ont réalisé des volumes de paiement en progression respectivement de 22,2% et de 22,1%. La progression réalisée par les paiements par cartes étrangères est supérieure de plus de 10 points par rapport aux arrivées et de plus de 15 points par rapport aux recettes voyages, selon les statistiques de l'Observatoire du Tourisme.

Le paiement en ligne affiche toujours des performances très fortes, avec 5.416.969 opérations de paiement par carte bancaire sur Internet pour 2.207.446.580 DH, avec une prédominance des facturiers, suivis des compagnies aériennes et des services eGov. Nous espérons finir l'année 2017 avec 54



Mikael Naciri

millions de transactions de paiement et 33 milliards de DH, ce qui est pratiquement +10% de nos prévisions. Nous visons pour l'année prochaine 65 millions de transactions et 40 milliards de DH de volume des paiements.

F.N.H. : On note une progression significative du nombre de cartes sous label CMI. A quoi doit-on imputer cette performance ?

M. N. : Tout à fait, les cartes labélisées «cmi» ont atteint un encours de 4 millions de cartes émises par les banques marocaines sur un encours global de 14 millions de cartes bancaires marocaines, soit plus d'une carte bancaire sur 4 qui a été «marocanisée». La percée de la marque d'émission «cmi» est très perceptible dans le segment des cartes prépayées, avec plus de 57% de cartes «cmi» sur les 2,1 millions de cartes bancaires prépayées émises au Maroc.

Il y a plusieurs raisons à cet intérêt pour la marque d'émission nationale «cmi» :

- D'abord, c'est une carte bancaire qui offre les mêmes services avec la même sécurité que les cartes Visa et Mastercard au Maroc.
- Le déploiement des cartes «cmi» par les banques à leurs clients engendre pour

les banques de très faibles coûts : il faut savoir que toute opération effectuée par une carte bancaire Visa ou Mastercard génère une rémunération pour ces organisations, même si les opérations ont lieu au Maroc, qu'il s'agisse d'opération de paiement ou de retrait.

• Les organisations Visa et Mastercard ont sensiblement relevé les frais qui leur sont dus par les banques marocaines ces dernières années : les banques marocaines sont donc amenées à proposer à leurs clients des cartes sous label «cmi», d'autant plus, qu'au niveau national, les services permis par cette carte répondent bien aux besoins du porteur.

• Les cartes «cmi» sont toutes indiquées, et sont même la seule solution pour traiter certaines opérations qui sont très faiblement rémunérées. C'est le cas pour les paiements des taxes, des factures ou même chez les stations d'essence, où parfois la commission perçue par le CMI et par la banque émettrice ne permettrait pas de couvrir les frais de Visa ou Mastercard si la carte appartenait à l'un de ces réseaux, sans parler des frais de switch. Le CMI, qui est le parrain de cette marque d'émission domestique, travaille en concertation avec les banques marocaines pour maintenir en faveur du label «cmi» la com-

pétitivité des tarifs et l'équivalence des standards internationaux. Ainsi, la nouvelle carte «cmi» sera Contactless et sécurisée pour les paiements en ligne par le code CVV dynamique. Le CMI et les banques réfléchissent aussi à une possibilité de partenariat avec un système international comme CUP (China Union Pay), JCB (Japanese Cards), Diners, Visa ou Mastercard) pour un cobranding des cartes «cmi», ce qui permettra dans le futur l'acceptation des cartes «cmi» à l'étranger. Aussi, la marque d'émission «cmi» est toute indiquée pour servir de support au Mobile Payment au Maroc. Un exemple pour illustrer cela : le paiement par mobile chez un commerçant doté de TPE ou le retrait d'argent par mobile d'un GAB; le mobile se comportera en carte «cmi» et ces opérations, paiement ou retrait, seront traitées via le circuit et les plateformes monétiques existantes.

La marque d'émission «cmi» est amenée probablement à se transformer en marque d'émission régionale.

Les nouveaux opérateurs de paiement qui seront agréés par Bank Al-Maghrib prochainement, trouveront certainement dans cette marque une opportunité de lancer rapidement leur activité, les procédures avec Visa et Mastercard par exemple étant très longues et très coûteuses.

F.N.H. : Comment se démarque aujourd'hui le CMI par rapport à la concurrence, notamment comme partenaire de l'eGov ?

M. N. : Le CMI est l'opérateur historique des paiements par cartes bancaires, ou de manière plus générale, des paiements électroniques au Maroc. En tant que tel, le Centre possède une avance très considérable sur tout nouvel entrant sur le marché. En effet, nous avons une connaissance parfaite des besoins des acteurs dans le commerce ou dans le service. De même que nous avons une reconnaissance nationale et internationale, et il sera le seul pendant longtemps à assurer l'acceptation des paiements par toutes les marques de cartes qui comptent : «cmi», Visa, Mastercard, American Express, Diners, Discover, China Union Pay, Japanese

Cards. Aussi, le Centre a-t-il développé et certifié toute la panoplie de services intéressants nos clients commerçants ou dans d'autres activités. Nous pouvons citer :

- les fonctions indispensables pour les hôtels, les loueurs de voitures, les agences de voyages, que sont les pré-autorisations et les transactions manuelles permettant le paiement à l'avance et sans la présence de la carte;
- la monétique centralisée (offre une vue globale de l'activité de tous les TPE), la monétique intégrée (les TPE sont connectés aux caisses);
- une large gamme de TPE avec toutes les possibilités de connexion (GPRS, IP, ADSL, RTC).

Pour ce qui est du eGov, le CMI est déjà présent chez pratiquement tous les grands facturiers, et chez les principales administrations : TGR, DGI, Conservation foncière, OMPIC. Le CMI a également développé des solutions de paiement de proximité qui ne reposent pas directement sur la carte bancaire. La plateforme Fatourati, qui est connectée à un riche bouquet de facturiers et d'administration, permet de payer des factures, des taxes, des redevances, des abonnements, ... via le Mobile Banking (applications mobiles des banques), le e-Banking (sites Internet des banques), les GAB (avec la carte à ce moment-là) et même en cash !

Au-delà de tous ces aspects d'expertise et de technicité, le CMI a toujours fait sienne la responsabilité de mener le paiement électronique dans les secteurs économiques ou les régions sans être trop regardants sur la rentabilité d'une telle action. En effet, notre devise était et reste, que si un commerçant dans n'importe quelle région du Royaume veut se doter d'un TPE, le CMI est prêt à le faire, malgré tous les frais que le Centre aura à supporter, bien plus élevés que les commissions que pourraient générer ce TPE.

On peut illustrer cela par un exemple très parlant : la mise à disposition d'un TPE dans une pharmacie à Oud Zem nécessitera 2 déplacements pour cette ville, pour la collecte du dossier et la signature du contrat, et ensuite pour l'installation et la formation. Souvent, il faut plus que 2 déplacements (formation oubliée, échec de connexion de TPE etc.). Quand le TPE sera pleinement opérationnel, un volume annuel de 500.000 DH de paiements va générer une commission de 1.000 DH pour le CMI, une commission de 500 DH pour les systèmes de Visa et Mastercard, et une commission de 6.000 DH pour les banques émettrices (mais qui à leur tour paieront une commission à Visa et Mastercard). Pour précision, sur les 2.852 pharmacies qui utilisent leurs TPE (TPE actifs donc), seules 207 pharmacies réalisent plus de 500.000 DH de paiements par cartes bancaires par an. C'est dire que dans la majorité des cas, la commission générée pour le CMI ne peut couvrir ni l'acquisition du TPE (environ 2.000 DH) ni sa maintenance (environ 200 DH), sans parler des autres frais.

F.N.H. : Où en est-on concernant la migration des banques et du CMI vers la nouvelle plateforme de HPS Switch ?

M. N. : Le projet a couvert plusieurs étapes depuis ce fameux 5 juillet 2016, date officielle de la cession de l'activité de switching par le CMI à HPS Switch. Les banques participatives seront les premières à se connecter à HPS Switch, et d'ailleurs l'opérateur d'acquisition Naps est connecté à la plateforme de HPS Switch. Le projet suit le planning prévu sans mauvaises surprises : à la fin du 1er trimestre 2018, tous les acteurs de la monétique marocaine devraient être connectés directement sur la plateforme du switch, et bien entendu, les nouveaux entrants que seront les opérateurs de paiement en cours d'agrément par Bank Al-Maghrib.

F.N.H. : Un mot sur la consolidation des innovations lancées ces deux dernières années, notamment paiement sans contact, Mpos, DCC, eTopUp, paiement fractionné...

M. N. : La monétique est un domaine qui évolue sans cesse. D'une part, pour assurer une sécurité de plus en plus accrue aux opérations et aux canaux de paiement et, d'autre part, pour apporter plus d'aisance et de simplicité dans les opérations de paiement.

Ce sont les évolutions liées à la sécurité qui sont les plus complexes, qui coûtent le plus et que le public voit le moins. Mais les résultats sont très probants de ce côté : la fraude sur les cartes bancaires n'est plus qu'un lointain mauvais souvenir, sauf dans le cas de négligence grave comme la perte de la carte avec le code confidentiel, ce qui rend possible les opérations de retrait et de paiement avec le code confidentiel, ou la perte de la carte avec le mobile, ce qui rend possible les achats sur Internet avec le code 3DS communiqué par SMS. Les évolutions liées à l'amélioration de l'expérience du paiement sont le Contactless et le Mpos par excellence. Ces services sont rendus disponibles par le CMI depuis 2014, mais prennent du temps pour entrer dans les habitudes des utilisateurs, acceptants ou leurs clients. Le DCC et le Etopup sont des services développés par le CMI pour optimiser l'utilisation du TPE chez le commerçant. Le DCC lui permet ainsi d'atténuer la commission sur les cartes étrangères. Le commerçant récupère ainsi 0,50% sur une opération DCC (si le commerçant paie habituellement 2,50% pour les cartes étrangères, cela lui équivalra donc à payer 2% seulement).

Le Etopup est un service de vente de recharges téléphoniques en utilisant le TPE : le commerçant utilise son TPE pour valider les paiements divers de ses clients, mais il peut aussi leur rendre service en leur rechargeant leurs mobiles en temps réels via le TPE. Ce sont aussi des services disponibles chez le CMI depuis 2014, et le service DCC connaît un engouement très fort auprès des secteurs touristiques (hôtels, voyages, restaurants, etc.).

Le DCC et le Etopup sont des services développés par le CMI pour optimiser l'utilisation du TPE chez le commerçant.

Ce sont évidemment des services gratuits pour les commerçants, comme le TPE lui-même est mis à disposition gratuite du commerçant, le CMI est rémunéré sur les opérations réalisées.

F.N.H. : Durant la période de 10 mois de 2017, l'activité des cartes étrangères a enregistré une progression de 27,8% en nombre et de 22,1% en montant. Dans quelle mesure l'acceptation de ces cartes par le CMI a contribué à cette performance (DCC), notamment en matière d'innovation et de sécurité pour accompagner une clientèle exigeante ?

M. N. : Rappelons que le service DCC, réglementé par Visa et Mastercard, permet

au porteur de la carte étrangère de choisir de payer directement dans la monnaie de son pays (exemple le Franc suisse ou CHF) ou de payer le montant exprimé en DH, et la conversion finale sera effectuée par Visa ou Mastercard et sa banque. L'avantage pour le porteur de la carte quand il choisit le mode DCC est qu'il est informé immédiatement et garanti du montant exact qui lui sera imputé. Le CMI avait lancé ce service en 2014, et a progressivement enrichi le panier de devises acceptées en mode DCC, après les devises Dollar, Euro, Livre sterling, Franc suisse en 2014. Le CMI a complété par le Riyal saoudien (SAR) en 2016 et le Dirham émirati (AED) en 2017. Le service DCC est plus intéressant pour les devises des pays dont les touristes et hommes d'affaires fréquentent le plus le Maroc.

La progression importante des opérations converties en mode DCC revient donc, d'une part, à la forte progression des opérations par cartes étrangères tout d'abord, ensuite par le renforcement du panier de devises servies (le SAR et le AED), et bien sûr les campagnes sur le terrain pour la promotion de ce service auprès de nos affiliés dans les secteurs touristiques. ■

Propos recueillis par I. Bouhrara



5ÈME
EDITION DES ASSISES DE L'ORDRE
DES EXPERTS COMPTABLES

L'Ordre des Experts Comptables
organise la 5ème édition des assises
sous le thème :

L'Audit Financier au service de la Pérennité de l'Entreprise

Avec la participation, des hauts fonctionnaires de l'État,
les membres de l'Ordre, d'éminents experts en la
matière, les décideurs et les acteurs économiques,
des délégations officielles marocaines publiques
et privées et plusieurs délégations étrangères.

Vendredi 10 Novembre 2017- Marrakech
Hôtel Savoy - Avenue Prince Moulay Rachid

Informations et contact : T. 0522 263 375 / 0522 273 472
www.oecmaroc.com

Sponsors



Partenaires Presse

